



## Généralités

- Les types d'exploitations les plus fréquents sont les exploitations :
  - 1) d'élevage;
  - 2) d'engraissement;
  - 3) d'élevage-engraissement.
- Types d'exploitations particuliers :
  - 4) exploitations spécialisées dans **l'avancement de porcelets**;
  - 5) exploitations fonctionnant selon le principe de la **répartition du travail dans la production de porcelets** (RTPP), appelé aussi **ring ou cercle d'éleveurs**.

### 1) Exploitations d'élevage

- Exploitations de production de porcelets pour l'engraissement, exploitations de remonte "multiplication", exploitations d'avancement de remonte ou exploitations de remontes "nucléus" (consulter la fiche programme de santé du SSP pour les échelons de production).
- Phases de production : saillie – gestation – mise bas – allaitement – sevrage et parfois avancement des porcelets.
- Production de **porcelets à 25 kg vendus** à des exploitations d'engraissement.
- Certaines exploitations d'élevage vendent leurs **porcelets immédiatement après le sevrage** (dès 8 kg) à des exploitations spécialisées dans l'avancement de porcelets.
- Achat de remontes (dans exploitations "nucléus" ou "multiplication") ou élevage de sa propre remonte.
- **Exploitations de "multiplication"** :
  - multiplication de jeunes truies pour la production de porcelets pour l'engraissement;
  - statut A-R exigé pour les exploitations vendant des animaux d'élevage à des exploitations SSP.
- **Exploitations "nucléus"** :
  - doivent être inscrites au Herd-book et posséder le statut A-R;
  - n'achètent en général pas d'animaux;
  - produisent des animaux d'élevage et év. des animaux destinés à l'engraissement.
- **Exploitations d'avancement de remontes** :
  - avancement de porcelets destinés à l'élevage en provenance d'exploitations du type "nucléus" ou "multiplication";
  - vente de remontes à d'autres exploitations d'élevage;
  - statut A-R exigé pour les exploitations vendant des animaux d'élevage à des exploitations SSP.

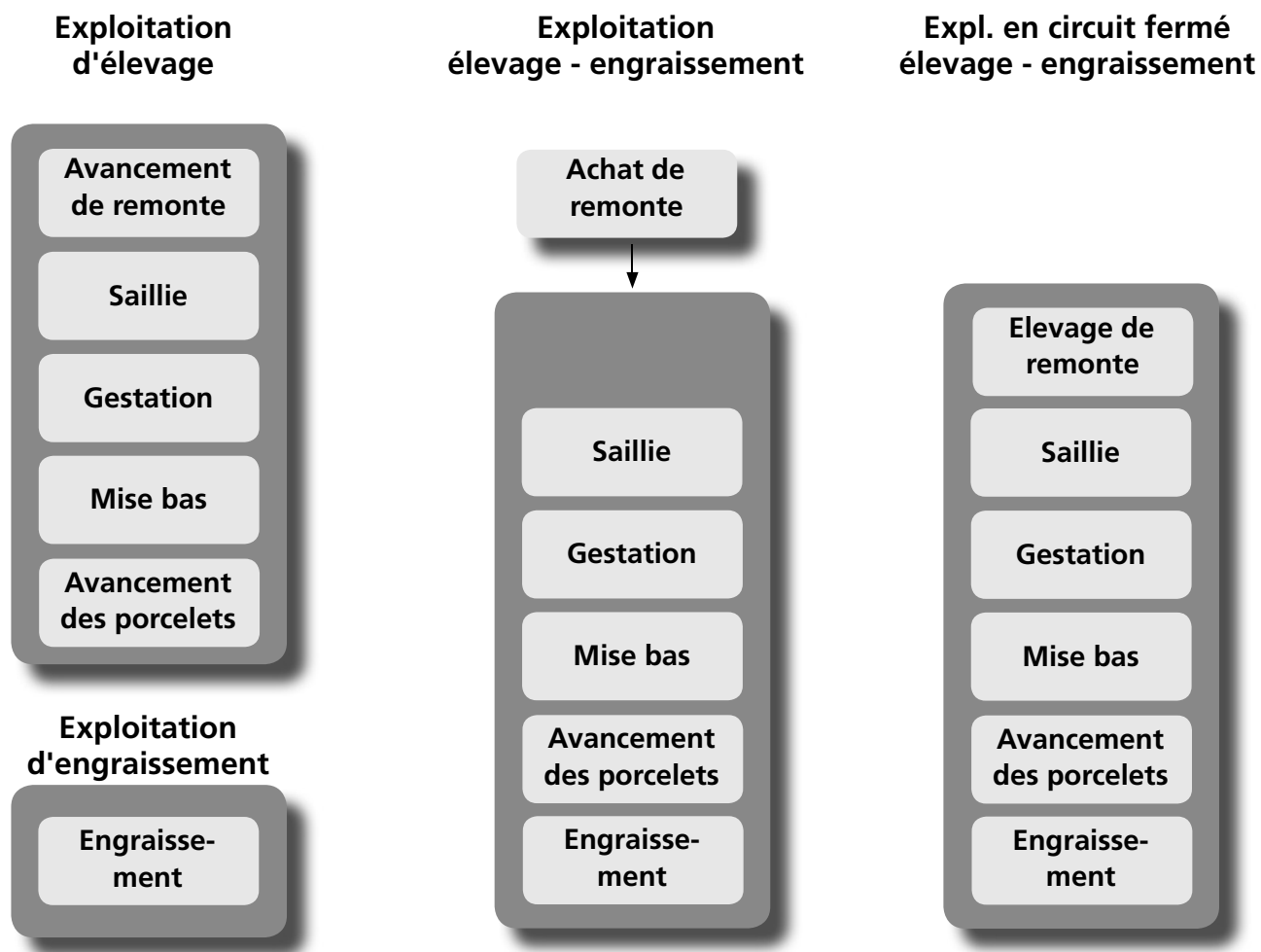


## 2) Exploitations d'engraissement

Achat de goretts (25 - 30 kg), parfois de porcelets sevrés 8 - 10 kg (avancement et engraissement).

**Phases de production** : croissance jusqu'à 50 - 60 kg – finition de 60 à environ 100 kg – abattage autour des 100 - 110 kg (exceptions par ex. porcs à salami).

### Exemples :





### 3) Exploitations d'élevage-engraissement

- **Phases de production** : saillie – gestation – mise bas – allaitement – sevrage – engraissement des porcelets, év. avancement de remontes.
- Fonctionnement **en circuit fermé**.
- **Achat** d'animaux d'élevage uniquement (verrats, remontes).

#### Avantages

- Hygiène et santé :
  - peu de trafic d'animaux → faible risque d'introduction de nouveaux agents pathogènes dans l'exploitation → établissement d'un **microbisme stable** sur l'exploitation;
  - moins de transports / changements de porcherie → moins de stress;
  - engraissement avec ses propres porcelets → pas de mélanges d'animaux de plusieurs exploitations (microbisme propre à l'exploitation) → moins de problèmes de santé → moins de médicaments.
- Marché :
  - diminution du risque marché.

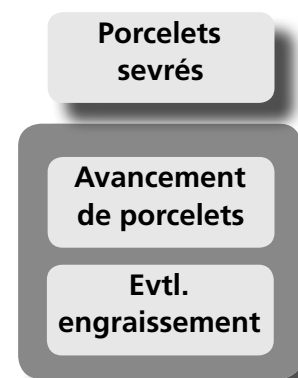
#### Inconvénients

- Beaucoup de jeunes animaux en continu sur l'exploitation → plus de maladies spécifiques aux jeunes animaux.
- Exigeant au niveau de la logistique et de l'organisation du travail !

### 4) Exploitations d'avancement de porcelets

- Achat et avancement de porcelets sevrés de 8-10 kg jusqu'à 25 kg → vente des animaux à une exploitation d'engraissement ou engraissement sur sa propre exploitation (donc exploitation d'avancement et d'engraissement).
- Exigences particulières (directive SSP 1.10) pour les exploitations SSP.

### Avancement de porcelets



#### Remarque :

- sevrage à 7 - 9 kg;
- avancement des porcelets jusqu'à 22 - 28 kg.



## 5) RTPP (répartition du travail dans la production de porcelets), ring ou cercle d'éleveurs

- Système de production originaire de Suède.
- Formes de collaboration, où les porcs sont déplacés **dans les deux sens** entre deux exploitations ou plus. Les plus petits rings se composent de deux exploitations.
- **Forme la plus répandue** : 1 centre de saillie – gestation et 1 à x unités de mise bas – sevrage (év. engraissement).
- **Autres formes** :
  - 1 centre de saillie, 1 centre de gestation, 1 à x unités de mise bas – sevrage;
  - 1 centre de saillie, 1 centre de gestation – mise bas – sevrage, 1 à x unités de mise bas – sevrage.
- Les rings RTPP achètent généralement leurs animaux d'élevage.
- Exigences particulières (directive SSP 1.9) pour les exploitations SSP.
- **Trafic à sens unique** : les formes de collaboration où les déplacements d'animaux ont toujours lieu dans le même sens ne sont pas considérées comme des rings !

### Avantages

- Spécialisation des différentes exploitations.
- Meilleure planification des pics de travail.
- Simplification de la surveillance des mises bas, étant donné que toutes les truies mettent bas à la même période.
- Augmentation de la taille des lots grâce à la synchronisation des mises bas et au fait que plusieurs exploitations se partagent les mêmes animaux.
- Avantage pour les petites exploitations → chance de survie pour les petites exploitations d'élevage !

### Inconvénients

- Les différents sites de production et l'important trafic d'animaux entre ceux-ci accroît le risque sanitaire en comparaison avec une exploitation d'élevage indépendante.
- Lorsqu'une maladie se déclare, toutes les exploitations sont concernées simultanément.
- L'établissement d'un microbisme homogène entre les différents sites de production n'est pas possible.
- Le transport d'animaux en fin de gestation induit un stress supplémentaire.
- Tout le monde doit jouer le jeu (facteur humain).

### RTPP - Rings

